



L'allégement patronal des cotisations

L'allégement patronal des cotisations

- Détermination du SMIC annuel (cas des primes, IJSS, maintien de salaire, heures supplémentaires...)
- Principe de la régularisation progressive
- Calcul du coefficient

Objectifs de la formation :

Approfondir ses connaissances et maîtriser les règles de paie afin de pouvoir contrôler les charges sociales du bulletin de salaire.

Public visé :

Responsables et membres service paie, ayant déjà toutes les connaissances basiques de l'établissement d'un bulletin de paie.

Moyens pédagogiques et techniques :

Cas pratiques et support de cours. Formation réalisée à distance, ordinateur et connexion internet indispensable.

Durée :

1/2 journée de formation (mai 2020)

Tarif :

200 € HT

Délai d'accès :

L'inscription à une formation est possible jusqu'à la veille du début de la session.

Public en situation de handicap :

Dans le cadre de son engagement éthique et responsable, GPA étudie toutes les situations particulières des personnes souhaitant s'inscrire afin de faciliter leur participation